

PAR COURRIEL

Montréal, le 23 mai 2023

Monsieur Luc Provençal
Président
Commission de la santé et des services sociaux
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Lettre privée à l'intention de la Commission de la santé et des services sociaux au sujet du projet de loi n° 15, *Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace*

Monsieur le Président,

Medtech Canada est l'association nationale qui représente l'industrie canadienne des technologies médicales. Au Québec, elle compte plus de 369 entreprises d'équipements, de dispositifs et de services utilisés dans le diagnostic et le traitement des maladies et des problèmes de santé. Le secteur des technologies médicales représente près de 14 000 emplois au Québec. Depuis plus de 40 ans, Medtech Canada travaille et collabore avec les gouvernements, les prestataires et les patients afin de contribuer à l'amélioration de la santé des Canadiens et à la pérennité du système de soins de santé.

Nous vous interpellons aujourd'hui afin de vous partager nos commentaires et recommandations à l'égard du projet de loi n° 15, *Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace*. Nous sommes particulièrement concernés par cette modification législative qui affectera les organisations avec lesquelles nous œuvrons quotidiennement avec l'objectif commun d'améliorer la qualité des soins au Québec.

Dans un premier temps, soulignons que c'est avec grand intérêt que Medtech Canada a pris connaissance de ce projet de loi déposé par le ministre de la Santé, M. Christian Dubé. En essence, nous appuyons le principe qui guide cette grande réforme du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS). En effet, nous sommes d'avis que la séparation proposée entre le secteur opérationnel et les grandes orientations ministérielles insufflera une dose de flexibilité fort appréciée dans la gestion quotidienne des usagers du réseau, tout en renforçant les mesures d'imputabilité telles que des indicateurs de performance. Ces derniers permettront aux dirigeants des CISSS, des CIUSSS et des CHU de compter sur les outils dont ils ont besoin pour améliorer l'expérience des usagers tout au long de leur trajectoire de soins.

...2

Néanmoins, malgré notre appui au principe du projet de loi n° 15, nous souhaitons exprimer quelques réserves qui s'accompagneront de recommandations. Celles-ci, nous en sommes convaincus, ont le potentiel de bonifier l'actuelle proposition législative en tenant compte de la réalité des fournisseurs de technologies médicales.

D'abord, nous nous désolons de constater qu'en dépit de l'ambition affichée d'améliorer l'efficacité du RSSS, le projet de loi ne s'attaque pas à l'efficience des structures actuelles en matière d'approvisionnement, pourtant défailtantes. Il a été porté à notre attention, par le cabinet du ministre de la Santé, que la responsabilité des approvisionnements en technologies médicales demeurerait sous l'égide du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG). Or, le fonctionnement du CAG soulève de nombreux enjeux chez les fournisseurs alors que ses exigences contractuelles sont souvent excessives et poussent des fournisseurs à prendre des risques qui peuvent à terme miner leur rentabilité et leur survie. À cet effet, rappelons que le CAG œuvre uniquement avec l'objectif de négocier les meilleurs prix possibles pour ses mandataires, alors que la réglementation tenant compte de l'introduction récente de la notion de « valeur » dans la Loi se fait attendre. Ultimement, les seules économies réalisées par le CAG découlent des regroupements d'achats. Ainsi, nous estimons qu'en maintenant le statu quo, le projet de loi n° 15 rate une propice occasion de réformer les structures d'approvisionnement pour en augmenter l'efficience afin de conférer au réseau les pouvoirs nécessaires pour que celui-ci puisse prendre ses propres décisions d'achats, en fonction de ses réalités et besoins. Le tout stimulera l'innovation, qui inévitablement, permettra l'amélioration de l'expérience des usagers tout au long de leur parcours de soins.

Puis, Medtech Canada est également d'avis que le projet de loi doit favoriser plus clairement l'innovation, notamment dans le cadre du financement axé sur le patient (FAP). Nous reconnaissons que cet outil budgétaire peut jouer un rôle important dans l'innovation des pratiques cliniques et des technologies médicales. Ceci étant, nous croyons que le gouvernement pourrait et devrait maximiser son levier de performance en ayant recours au FAP pour développer et soutenir ses objectifs d'amélioration des résultats cliniques.

Enfin, nous observons des similarités avec la proposition phare du projet de loi n° 15, soit la création de Santé Québec, et ce qui a déjà été fait dans d'autres juridictions provinciales au Canada. Pensons par exemple aux agences publiques comme la AHS en Alberta, la NSHA en Nouvelle-Écosse, la PHSA en Colombie-Britannique et à Santé Ontario dans la province voisine. Cependant, nous jugeons qu'il serait avisé que l'implantation de Santé Québec se fasse dans des délais raisonnables et suive un plan structuré et transparent.

Nos constats et commentaires étant présentés, nous profitons de l'occasion pour formuler trois recommandations qui sauront, à nos yeux, bonifier le projet de loi n° 15 et lui permettra d'atteindre ses ambitieux, mais nécessaires, objectifs d'amélioration de la qualité des soins et des services sociaux, au grand bénéfice de tous les usagers. Ainsi, Medtech Canada recommande :

1. Que le projet de loi n° 15 prévoie que la nouvelle agence Santé Québec soit responsable de ses propres approvisionnements;

...3

2. Que le projet de loi n° 15 favorise plus clairement l'innovation, en misant notamment davantage sur le financement axé sur le patient pour que Santé Québec puisse permettre l'adoption accélérée de pratiques innovantes;
3. Que le gouvernement s'assure d'une transition rapide lors du processus d'implantation de Santé Québec.

Afin d'assurer un suivi approprié à la présente, nous vous demandons de déposer cette lettre à titre de mémoire auprès de la Commission. Nous invitons également les parlementaires à déposer des amendements qui permettront de concrétiser nos recommandations 1 et 2. Ceci permettrait, nous en sommes persuadés, de contribuer à l'atteinte de nos objectifs communs.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

La présidente-directrice générale,



Nicole DeKort